



INSTITUT INTERFÉDÉRAL DE STATISTIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Mars 2020

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
I. L'INSTITUTION	4
I.1. Cadre légal	4
I.2. Composition	5
I.3. Missions	5
II. LES ORGANES	6
II.1. Le Conseil d'administration	6
II.2. Les groupes de travail	7
III. LES ACTIVITÉS EN 2019	9
III.1. Le Conseil d'administration	9
III.2. Les groupes de travail de l'IIS	9
<i>III.2.1. Groupe de travail 'Programmation des travaux statistiques'</i>	9
<i>III.2.2. Groupe de travail 'Délégués à la protection des données'</i>	10
<i>III.2.3. Groupe de travail 'Positionnement international de l'IIS'</i>	10
<i>III.2.4. Groupe de travail 'Indicateurs pour les Sustainable Development Goals'</i>	11
Annexes	12

Avant-propos

L'Institut interfédéral de Statistique (IIS) a été mis en place le 1^{er} janvier 2016, dans le but de renforcer la coopération entre les différents services de l'Etat fédéral et des entités fédérées, dans la confection des statistiques publiques de notre pays.

Comme les années précédentes, 2019 aura été marquée par la réalisation de nouvelles collaborations fructueuses entre les institutions partenaires au sein de l'IIS. Celles-ci auront permis d'améliorer en continu la qualité des statistiques publiques, venant en soutien des politiques publiques et du fonctionnement de notre système démocratique pour lequel l'objectivation des réalités sociales, économiques et environnementales est fondamentale.

La statistique publique, ce n'est pas simplement des tableaux de chiffres mais c'est également tout le processus de confection, en amont, qui nécessite une approche critique des réalités que l'on souhaite observer et des méthodologies que l'on mobilise. La statistique publique, c'est un long processus qui va de la « fourche à la fourchette », pour alimenter le débat démocratique et soutenir la prise de décision.

En 2019, la diversité des activités statistiques s'est notamment traduite par l'organisation des premières Olympiades européennes de Statistique pour l'enseignement secondaire en Belgique qui se sont conclues par le premier prix, au niveau européen, décroché par une équipe d'Aalter.

Vous pourrez prendre connaissance de l'ensemble des activités de l'IIS, dans ce quatrième rapport d'activités que je vous invite à parcourir.

Sébastien BRUNET
Institut interfédéral de Statistique
Président du Conseil d'administration

I. L'INSTITUTION

I.1. Cadre légal

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord institutionnel d'octobre 2011, un Accord de coopération a été signé, le 15 juillet 2014, entre l'État fédéral et les entités fédérées, afin notamment de mettre en place un Institut interfédéral de Statistique (l'IIS).

L'IIS est un établissement public doté de la personnalité juridique, dont le siège est établi dans l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale ; il travaille sous l'autorité d'une conférence interministérielle de la statistique et est géré par un Conseil d'administration.

L'Accord de coopération, du 15 juillet 2014, entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux a été publié au Moniteur belge le 20 octobre 2014.

L'accord prévoit que toutes les parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de son exécution. Cela implique également la modification des législations concernées, qui devaient être adaptées, avant le 1^{er} janvier 2016, aux dispositions de cet accord de coopération.

Dans un premier temps, cet accord de coopération nécessitait un acte législatif d'assentiment de chaque partie contractante ; cela conformément à l'article 92*bis* de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

Les textes réglementaires nécessaires, de l'Etat fédéral et des entités fédérées, ont été finalisés dans le délai impartis.

Il est également à noter que, depuis 2019, l'Institut interfédéral de Statistique est enregistré auprès de la Banque-Carrefour des entreprises, sous le numéro d'entreprise 0721.762.449.

I.2. Composition

Le Conseil d'administration de l'IIS est composé de six membres :

- Le président du Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ;
- Le directeur général de l'Institut national de Statistique (la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie) ;
- Un membre du comité de direction de la Banque nationale de Belgique ;
- Les Gouvernements des Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale, désignent chacune un représentant qui sera choisi parmi les hauts fonctionnaires de leur autorité statistique.

Le Bureau fédéral du Plan, les Communautés et la Commission communautaire commune peuvent désigner chacun un représentant, comme observateur au Conseil d'administration de l'IIS. Les représentants des Communautés et de la Commission communautaire commune sont choisis parmi les hauts fonctionnaires de leur autorité statistique.

I.3. Missions

Conformément au prescrit de l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS a quatre missions, à savoir :

- Coordonner les programmes statistiques élaborés chaque année par les autorités statistiques et établir un programme statistique intégré annuel.
- Émettre des avis sur les positions que la Belgique adopte lors des réunions internationales concernant l'élaboration des statistiques publiques.
- Adresser des recommandations méthodologiques aux instances publiques qui élaborent des statistiques publiques.
- Assurer un monitoring permanent de la qualité à chaque étape de la production de statistiques et pour tous les services publics liés à leurs travaux, conformément au Code de bonnes pratiques d'Eurostat pour la statistique européenne.

Les statistiques établies par la Banque nationale de Belgique dans le cadre du Système européen de banques centrales n'entrent pas dans le champ d'application de l'Accord de coopération.

II. LES ORGANES

II.1. Le Conseil d'administration

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, les membres fédéraux de droit étaient :

- Monsieur Steven VANACKERE, en tant que membre du comité de direction de la Banque nationale de Belgique ;
- Monsieur Pascal VANDERBECQ (*du 1^{er} janvier au 30 juin 2019*) et Monsieur Régis MASSANT (*du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019*), en tant que président *a.i.* du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ;
- Monsieur Nico WAEYAERT, en tant que directeur général de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium (*désigné comme vice-Président du Conseil d'administration*).

Les hauts fonctionnaires des autorités statistiques désignées par les Gouvernements des Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale, étaient :

- Monsieur Roeland BEERTEN, en tant que Hoofdstatisticus van de Vlaamse overheid ;
- Monsieur Sébastien BRUNET, en tant qu'administrateur général de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (*désigné comme Président du Conseil d'administration*) ;
- Monsieur Xavier DEHAIBE (*du 1^{er} janvier au 31 janvier 2019*) et Madame Astrid ROMAIN (*du 1^{er} février au 31 décembre 2019*), en tant que directeur *a.i.*/directrice de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse.

Ont assisté aux réunions du Conseil d'administration de l'IIS, au titre d'observateurs :

- Monsieur Marc CALLENS, en tant qu'observateur de la Communauté flamande ;
- Monsieur Xavier DEHAIBE (*à partir du 27 septembre 2019*), en tant qu'observateur de la Commission communautaire commune ;
- Monsieur Bart HERTVELDT, en tant qu'observateur du Bureau fédéral du Plan.

Les modalités de travail du Conseil d'administration de l'IIS et de son secrétariat ont été reprises dans un règlement d'ordre intérieur ; lequel a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa première réunion, du 2 février 2016.

Le secrétariat de l'IIS a son siège à la Direction générale Statistique – Statistics Belgium, qui en assume les tâches quotidiennes. Chaque membre de l'IIS contribue à son fonctionnement. Actuellement, le secrétariat de l'IIS est assuré par Monsieur Philippe MAUROY, qui a été désigné par le Conseil d'administration pour remplir cette tâche.

II.2. Les groupes de travail

En vue de la préparation de ses travaux, le Conseil d'administration a jugé souhaitable de constituer des groupes de travail thématiques, pour :

- procéder à l'examen de sujets particuliers et proposer des feuilles de route utiles à la prise de décision finale en Conseil d'administration ;
- préparer des propositions d'avis sur les positions belges dans les forums statistiques internationaux ;
- faire des propositions de recommandations méthodologiques, etc..

Les groupes de travail, ainsi créés, fonctionnent sous la coordination du secrétariat de l'IIS.

Quatre groupes de travail ont contribué à préparer les travaux du Conseil d'administration de l'IIS, en 2019 :

- Un groupe de travail « Délégués à la protection des données » : ce groupe 'mixte', composé des délégués à la protection des données, de juristes et d'experts en sécurité des données, a pour objectifs principaux de veiller au respect, par chaque institution, des conditions pour être reconnu comme 'autorité statistique', à la mise en œuvre d'une politique de sécurité, à la procédure pour l'introduction des demandes, ainsi qu'au développement d'une infrastructure informatique capable de faciliter l'échange des données ; tout ceci dans le respect du principe du secret statistique, ainsi que des dispositions légales relatives à la protection de la vie privée (notamment le 'GDPR').

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium.

- Un groupe de travail « Positionnement international de l'IIS » : ce groupe, composé des coordinateurs internationaux, a comme objectifs essentiels d'émettre des avis sur les positions que la Belgique adopte lors de réunions internationales concernant l'élaboration de statistiques publiques ainsi que de débattre de l'ensemble des dossiers ayant une portée internationale et quand une coordination s'avère nécessaire.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium.

- Un groupe de travail « Programmation des travaux statistiques » : ce groupe rassemble les responsables de la réalisation des programmes de travail et a pour objectifs de préparer une feuille de route pour l'élaboration des programmes de travail de chaque autorité statistique et du programme intégré de l'IIS, ainsi que de veiller à leur mise en œuvre concrète à partir des programmes de travail 2017.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium.

- Un groupe de travail « Indicateurs pour les *Sustainable Development Goals* (SDG's) » : ce groupe, composé de statisticiens spécialisés en matière de définition d'indicateurs ou de technique d'observation statistique du développement durable (avec le concours éventuel d'experts en développement durable), a pour objectifs :
 1. de formuler des propositions au Conseil d'administration de l'IIS sur la mise en place, dans le contexte belge, d'une opérationnalisation statistique optimale pour les indicateurs faisables et disponibles, tenant compte de l'efficacité au regard du coût et de la charge de réponse, et pour déterminer le rôle de chaque institution dans la collecte des données nationales et régionales, de sorte que cette répartition puisse être incorporée dans le Programme statistique intégré de l'IIS ;
 2. de formuler des recommandations pour développer de nouveaux indicateurs, dans la catégorie 'LATER' de la liste des indicateurs de la *United Nations Statistical Commission* (UNSC) ;
 3. de suivre l'évolution des listes d'indicateurs au niveau des listes d'UNSC et d'Eurostat ;
 4. à la demande du Conseil d'administration de l'IIS, formuler des avis complémentaires et définir des positionnements internationaux sur les aspects techniques de questions statistiques liés aux SDG's.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un collaborateur du Bureau fédéral du Plan.

III. LES ACTIVITÉS EN 2019

III.1. Le Conseil d'administration

En 2019, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois et a approuvé :

- la désignation de ses Président et vice-Président ;
- le plan d'actions, élaboré par le groupe de travail 'Délégués à la protection des données', dans le cadre de la problématique du tirage d'échantillons du Registre national, pour la recherche scientifique ;
- la préparation des réunions du Comité du Système Statistique européen (CSSE) d'Eurostat.

Trois procédures écrites ont été organisées, conformément aux règles prévues dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS. Ces procédures écrites avaient pour but :

- de valider le 'Rapport d'activités 2018 de l'IIS' ;
- de répondre au questionnaire de la Cour de Comptes qui avait pour thème l'implémentation, le suivi et le rapportage, par les différents gouvernements des entités belges, réalisés dans le cadre de l'exécution de l'agenda 2030 pour le développement durable de l'ONU (SDG's) ;
- de valider les douze *Service Level Agreements* (SLA), plus trois avenants à des SLA's antérieurs, fixant les modalités de collaboration entre les partenaires de l'IIS, dans le cadre des projets retenus comme faisant partie du Programme statistique intégré 2020 de l'IIS.

III.2. Les groupes de travail de l'IIS

III.2.1. Groupe de travail 'Programmation des travaux statistiques'

Après avoir validé son mandat et la feuille de route devant guider l'élaboration des programmes statistiques annuels de chaque autorité statistique, ainsi que du Programme statistique intégré de l'IIS, lors de sa mise en place en 2016, le groupe de travail a débattu essentiellement, au cours de ses différentes réunions de l'année 2019 :

- du suivi de l'implémentation et du rapportage par rapport à ces différents programmes, dont la validation des livrables du Programme statistique intégré 2018 de l'IIS ;
- de l'élaboration (à travers la coordination de différents groupes techniques) des *Service Level Agreements*, qui définissent les modalités de collaboration concrètes entre les partenaires de l'IIS (dans le cadre des projets retenus pour intégrer le Programme statistique intégré 2020 de l'IIS) ;
- la préparation des présentations de l'état des réalisations du Programme statistique intégré 2018 de l'IIS, à destination du Conseil supérieur de Statistique ;
- la définition d'une position commune, au sein de l'IIS, quant à l'organisation d'une enquête sur les violences basées sur le genre, en 2020/2021 ;
- la problématique de la classification 'LAU list 2018, local typologies, cities and FUAs', dans le cadre d'une demande d'Eurostat pour le reclassement de certaines communes belges ;
- une réflexion quant à la communication relative aux travaux de l'IIS.

III.2.2. Groupe de travail 'Délégués à la protection des données'

Après avoir validé son mandat lors de sa mise en place en 2016, le groupe de travail a débattu des points suivants, au cours de ses différentes réunions de 2019 :

- un partage d'informations concernant la mise en œuvre du Règlement (CE) n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ('GDPR') ;
- un partage d'informations quant à l'état d'avancement des demandes de données administratives, traitées chez chacun des partenaires de l'IIS ;
- la préparation d'un plan d'actions, à destination du Conseil d'administration, vis-à-vis de la problématique de l'accès aux données du Registre national, pour les chercheurs, dans le cadre de l'organisation d'enquêtes à des fins statistiques ou de recherche scientifique ;
- la problématique de la transmission de données, par les autorités statistiques.

III.2.3. Groupe de travail 'Positionnement international de l'IIS'

Après avoir validé son mandat lors de sa mise en place en 2016, le groupe de travail a débattu des points suivants, au cours de ses différentes réunions de 2019 :

- les conditions à respecter/remplir pour être désigné comme 'ONA' (*Other national authorities*) d'un Etat membre, au sens du Règlement européen n° 223/2009 ;

- des discussions sur les différents documents des réunions annuelles 2019, du CSSE d'Eurostat ;
- la concertation sur le rapportage à Eurostat quant aux recommandations de la *Peer review*, et qui sont liées aux travaux menés au sein de l'IIS ;
- différentes thématiques ont été abordées sous l'angle 'international' (dont le programme de travail statistique annuel d'Eurostat, la préparation de différentes réunions internationales, etc.).

III.2.4. Groupe de travail 'Indicateurs pour les Sustainable Development Goals'

Le groupe de travail a établi une liste de 141 indicateurs de suivi des SDG's, pour la Belgique. Il faut également noter les points suivants, débattus au cours des différentes réunions de 2019 :

- le suivi des listes d'indicateurs, tant au niveau de l'ONU et d'Eurostat qu'au niveau des différentes entités du pays ;
- la définition d'une liste préliminaire de 82 indicateurs pour suivre les SDG's en Belgique, leur publication et leur mise à jour sur le site www.indicators.be ;
- l'ajout de ventilations régionales pour 32 indicateurs publiés ;
- des feedbacks quant aux réunions internationales ayant pour thème les SDG's.

Annexes

Annexe 1 : Programme intégré de l'Institut interfédéral de Statistique 2020 (*voir ci-joint*)

Annexe 2 : Liste des sites Internet des autorités statistiques et experts de l'Institut interfédéral de Statistique

- Banque nationale de Belgique : www.nbb.be
- Bureau fédéral du Plan : www.plan.be
- Direction générale Statistique – Statistics Belgium (STATBEL) : www.statbel.fgov.be
- Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse : www.ibsa.brussels
- Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique : www.iweps.be
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie : www.economie.fgov.be
- Statistiek Vlaanderen : www.statistiekvlaanderen.be

Annexe 3 : Coordonnées de contact de l'Institut interfédéral de Statistique

- *Par courrier* : Institut interfédéral de Statistique
A l'attention de Monsieur Philippe Mauroy, secrétaire
SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
Direction générale Statistique – Statistics Belgium
North Gate III – Bureau 6A53
Boulevard du Roi Albert II, 16
1000 Bruxelles
- *Par e-mail* : philippe.mauroy@economie.fgov.be

Programme statistique intégré 2020 de l'Institut interfédéral de Statistique

1. Introduction

L'Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique (ci-après dénommé « IIS »), du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux, précise que l'IIS établit annuellement un programme statistique intégré. Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale.

Les différents travaux préparatoires à l'élaboration du programme statistique intégré 2020 ont été réalisés au sein d'un groupe de travail spécifique mis en place par le Conseil d'administration de l'IIS et chargé de la programmation des travaux statistiques. Ce groupe de travail est composé de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), de la Vlaamse Statistische Autoriteit (VSA), de la Banque nationale de Belgique (BNB), du Bureau fédéral du Plan (BFP) et de la DG Statistique du SPF Economie (STATBEL).

Le Conseil d'administration a validé, lors de sa réunion du 7 mai 2019, la proposition soumise par le groupe de travail sur la programmation des travaux statistiques, quant aux collaborations à retenir dans le programme statistique intégré 2020.

Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS, les collaborations entre les partenaires de l'IIS sont réglées par voie de Service Level Agreements (SLA's). Les SLA's relatifs aux collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2020 ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'IIS, le 21 novembre 2019.

2. Collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2020

2.1. Données et statistiques extraites de la base de données relative aux baux locatifs (prolongation)

2.1.1. Objectif

D'une part, utiliser les données de la base de données relatives aux baux locatifs de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale (AGDP - SPF Finances) pour l'élaboration de statistiques et, d'autre part, étudier la qualité de ces données afin de proposer des améliorations pour l'enregistrement dans la base de données.

2.1.2. Principales phases de travail (janvier 2018 – décembre 2020)

Il faut introduire une demande auprès de l'AGDP pour l'extraction de données de la base de données relatives aux contrats de location comprenant le numéro de registre national et d'autres variables encore

à déterminer. Cela se fera en collaboration avec les administrations concernées et leurs groupes de recherche.

Obtenir les données et démarrage du traitement des données.

2.1.3. Résultats attendus

Obtention d'un extrait de la base de données relative aux baux locatifs avec toutes les informations pertinentes pour les politiques publiques.

Adresser une demande au groupe de travail chargé de la sécurité pour l'échange des données confidentielles entre partenaires de l'IIS afin d'étudier la manière de procéder pour livrer les données émanant de l'autorité statistique vers les administrations et leurs groupes de recherche, qui vont collaborer aux travaux.

Si les données peuvent être obtenues par les partenaires concernés : l'élaboration d'une note méthodologique portant sur la qualité de l'enregistrement dans la base de données relative aux baux locatifs. Si un des partenaires concernés ne peut pas recevoir les données, les autres partenaires peuvent réaliser ce point.

2.1.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

IWEPS, IBSA et STATBEL contribuent activement à la réalisation des objectifs.

2.2. Etude de faisabilité sur la fourniture de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises (prolongation)

2.2.1 Objectifs

Définir les engagements de toutes les parties concernées par la fourniture de statistiques publiques sur le transport

2.2.2. Principales phases de travail (janvier 2019 – décembre 2020)

Phase 1

VSA, IWEPS, IBSA et BFP dressent une liste de statistiques sur le transport ferroviaire qu'ils souhaitent rendre publiques. (Les statistiques de base sont énumérées dans les annexes du règlement (CE) n° 91/2003 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer. Complétées par tonnes-kilomètres brutes, tonnes-kilomètres, trains-kilomètres et voyageurs-kilomètres, à chaque fois avec répartition par national/international et diesel/électricité.

Dans la mesure du possible, VSA IWEPS, IBSA et BFP demandent des chiffres régionaux.

Phase 2

STATBEL, VSA IWEPS, IBSA et FPB discutent de la faisabilité d'établir les statistiques ferroviaires listées lors de la phase 1. En fonction de la faisabilité, on discutera sur la manière dont les statistiques de la phase 1 peuvent être rendues publiques et mises à jour annuellement (à l'exception de quelques statistiques quinquennales).

2.2.3. Résultats attendus

Un rapport sur la faisabilité d'établir des statistiques publiques sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises et sur la manière dont elles peuvent être actualisées.

2.2.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, BFP, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à aux phases 1 et 2.

2.3. *Census – Logements (prolongation)*

2.3.1. Objectifs

Une amélioration de la base de données « Logements » du Census.

2.3.2. Principales phases de travail (janvier 2019 - décembre 2020)

Identifier les causes de la différence entre le nombre de logements et le nombre de ménages.

Proposer si nécessaire une correction dans l'estimation du nombre de logements.

Identifier les modalités, variables et indicateurs à développer.

Définir la manière de construire et calculer ces modalités, variables et indicateurs.

Évaluer le travail de développement de ces modalités, variables et indicateurs.

2.3.3. Résultats attendus

Comprendre pourquoi dans certaines entités géographiques le nombre de logements identifiés comme tels est nettement inférieur au nombre de ménages, et éventuellement, si nécessaire modifier la méthode d'identification des logements.

Identifier des indicateurs statistiques, modalités de variables et/ou variables pas encore disponibles dans les micro-données ou pas encore publiées qu'il serait bon de développer. Les pistes d'indicateurs renvoient principalement au propriétaire et au type de propriété du logement.

2.3.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

2.4. *Enquête nationale - Gender-Based Violence (prolongation)*

2.4.1. Objectif

Définir les engagements de toutes les parties concernées par l'élaboration d'un scénario organisationnel et financier entre institutions des différents niveaux de pouvoir, permettant la mise en œuvre de cette enquête européenne pour la Belgique en 2021.

2.4.2. Principales phases de travail (janvier 2019 – décembre 2020)

Échanges autour des conditions de l'enquête européenne.

Évaluation des coûts et de la charge de travail.

Démarches au sein des différents niveaux de pouvoir pour dresser les pistes de financement.

Identification des scénarios de financement possibles.

Planification de l'enquête.

Travaux assurant pour chaque niveau de pouvoir la sécurisation des financements obtenus.

2.4.3. Résultats attendus

Un modèle de financement permettant la mise en œuvre de l'enquête.

Une planification de projet spécifiant l'implication des toutes les parties prenantes, que ce soit en terme de mise à disposition de personnel, d'expertise ou de moyens financiers.

Un accord formel engageant les différents niveaux de pouvoir permettant de garantir la réalisation de cette enquête en 2021.

2.4.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

2.5. Données de mobilité (poursuite des travaux)

2.5.1. Objectifs

Une amélioration de la coordination de la collecte et du traitement des données de mobilité.

2.5.2. Principales phases de travail

Janvier - juin 2018 :

- Première analyse de la situation actuelle.
- Inventaire des possibilités d'amélioration par rapport à la situation existante.
- Détermination des priorités pour l'élaboration d'actions d'amélioration concrètes.

Septembre 2018 - mars 2019 :

- Élaboration de propositions d'actions d'amélioration concrètes.
- Rédaction de propositions de SLA's pour des groupes de travail sur un thème spécifique en 2020.
- Élaboration d'une proposition pour les actions d'amélioration à traiter en 2019.

2019 :

- Élaboration des propositions d'actions d'amélioration concrètes convenues pour l'année 2019.

2020 :

- Suivi et coordination des groupes de travail spécialisés.

2.5.3. Résultats attendus

Une note qui étudie les possibilités de mieux coordonner la collecte et le traitement des données de mobilité entre les différents niveaux de pouvoir et domaines politiques. Cela suppose notamment de dresser un inventaire des éventuelles redondances et lacunes dans la collecte de données ; d'évaluer la pertinence des questions qui sont traitées dans les enquêtes existantes et d'identifier les problèmes régionaux spécifiques.

Rédaction des SLA's pour des groupes de travail sur un thème spécifique (relatif à la mobilité), si jugé pertinent, ainsi que le suivi et la coordination de leurs activités.

Formuler des propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

2.5.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

Le BFP assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Le groupe de travail sera actif à deux niveaux :

- Un groupe restreint, composé des services de statistique et des services de mobilité (en tant qu'utilisateurs principaux) de chaque niveau de pouvoir ainsi que du BFP ;
- Des groupes ad hoc consacrés à une thématique spécifique, par exemple les méthodes alternatives d'enquêtes, le financement de la recherche appliquée, etc...

En outre, des participants ad hoc ou des observateurs peuvent également être invités au cas par cas et en fonction de la thématique.

Afin d'identifier le potentiel d'amélioration par rapport à la situation actuelle, chaque membre du groupe restreint :

- Dressera un inventaire des statistiques qu'il utilise dans son travail ;
- Fera une estimation des redondances dans la collecte de données telle qu'elle est organisée actuellement ;
- Dressera un inventaire des lacunes dans les sources de données existantes (sur la base de ses propres besoins de données) ;
- Évaluera la pertinence des questions qui sont posées actuellement dans les enquêtes de mobilité (sur la base de ses propres besoins de données) ;
- Identifiera les problèmes régionaux spécifiques.

Chaque membre du groupe restreint contribuera aux activités d'organisation et de coordination du groupe restreint:

- Fixer les priorités et proposer de nouveaux SLA's pour des groupes de travail spécifiques ;
- Coordonner les travaux des groupes de travail spécialisés ;
- Organiser la consultation de stakeholders ou d'experts (opérateurs de transports publics, provinces, communes, ONG).

Chaque membre du groupe de travail restreint participera à l'élaboration de propositions devant contribuer à la mise en œuvre des propositions d'amélioration, comme étudier:

- Les options pour les mécanismes de financement et le burden sharing ;
- Le potentiel de nouvelles technologies et de méthodologies d'enquête (apps, enquêtes Internet, GPS) comme moyen pour limiter la charge pour les personnes interrogées.

2.6. Données de l'enseignement : suivi des points d'actions (poursuite des travaux)

2.6.1 Objectifs

Définir les engagements de toutes les parties concernées par les données de l'enseignement : suivi des points d'actions.

2.6.2. Principales phases de travail

Janvier 2019 – septembre 2020

Mettre en œuvre les points d'action décrits ci-dessous et définis dans le précédent rapport relatif aux recommandations en vue de l'amélioration de la qualité des données de l'enseignement:

- STATBEL étudiera comment les données des enquêtes par sondage, du recensement de 1991 et des certificats de naissance peuvent être utilisées pour améliorer la qualité des données de l'enseignement. IWEPS, IBSA et VSA analyseront les résultats de cette étude.
- Des contacts seront pris avec d'autres pays pour dresser la liste des bonnes pratiques pour le traitement des données de l'enseignement. Les contacts seront pris selon la répartition suivante:
 - IWEPS avec la Norvège;
 - IBSA avec le Grand-Duché du Luxembourg ;
 - VSA avec les Pays-Bas.
- Des contacts peuvent également être pris avec d'autres pays.
- Des contacts seront pris avec les institutions publiques travaillant avec ou pour les migrants ou des personnes d'origine étrangère afin de vérifier s'ils disposent de données sur leur niveau d'instruction.
- A la BCSS, un projet existe dont le but est de tenter de répartir le niveau d'instruction sur base des informations professionnelles. IBSA s'informerera régulièrement sur l'état d'avancement de ce projet.
- Pour partie, le niveau d'instruction des fonctionnaires peut être rapporté au grade de la fonction qu'ils occupent. La possibilité d'utiliser ces données pour compléter des manquements à la base de données du niveau d'instruction sera évaluée. VSA, IWEPS et IBSA feront un état des lieux de ce qui existe.
- STATBEL étudiera des bases de données de l'enseignement qui n'étaient pas disponibles ou qui n'ont pas été exploitées lors du recensement de 2011 et effectuera une étude pour l'amélioration de la qualité. IWEPS, IBSA et VSA analyseront les résultats de cette étude.

Octobre 2020 – décembre 2020

Etude du résultat des actions et rédaction du rapport final.

2.6.3. Résultats attendus

Mise en œuvre effective des actions décrites ci-dessus. Cela concerne une sélection de points d'action décrits dans le rapport des recommandations en vue de l'amélioration de la qualité des données de l'enseignement du précédent groupe de travail IIS sur les données de l'enseignement.

Rapport décrivant dans quelle mesure les actions ont amélioré la qualité des données de l'enseignement.

2.6.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA)

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement aux différentes actions.

2.7. Inventaire et harmonisation des données sur les transports publics régionaux (nouveau)

2.7.1 Objectifs

L'établissement d'un inventaire des données existantes et des besoins en matière de transports publics et une harmonisation des métadonnées.

Un examen de l'adéquation entre les sources de données et les besoins et une réflexion sur la manière de couvrir les besoins qui ne sont pas couverts actuellement.

2.7.2. Principales phases de travail

Premier trimestre 2020 : établissement de l'inventaire des sources de données et des besoins en données.

Second trimestre 2020 : travaux d'harmonisation des définitions et des modes de calcul.

Troisième trimestre 2020 : mise en relation des sources de données et des besoins en données.

Quatrième trimestre 2020 : réflexion sur les actions futures possibles et rédaction du rapport de clôture.

2.7.3. Résultats attendus

Rédaction d'un rapport détaillant :

- Un inventaire des sources de données disponibles auprès des opérateurs publics de transports en commun et des autorités statistiques et en charge de la mobilité, reprenant les métadonnées des variables disponibles et leur définition, domaine d'application et mode de calcul, les conditions d'accès et de diffusion des données, les formats de diffusion ;
- Un inventaire des besoins en données nécessaires aux autorités statistiques ou en charge de la mobilité et aux opérateurs publics de transports en commun pour remplir leurs missions ;
- Une proposition d'harmonisation des métadonnées à l'usage des participants, basée entre autres sur une revue des métadonnées pertinentes existant au niveau national (e.a. Statbel) et international (e.a. EUROSTAT) ;

- Une identification des possibilités de répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs, c'est-à-dire les autorités statistiques ou en charge de la mobilité et les opérateurs publics de transports en commun en fonction de leurs besoins, directement au départ des sources recensées en faisant le lien l'inventaire des sources de données disponibles et l'inventaire des besoins (voir ci-dessus) ;
- Des pistes de réflexion et d'action pour pouvoir à terme répondre aux besoins non couverts par les sources existantes.

Les activités du groupe de travail pour la période couverte par ce SLA n'impliquent pas de travail d'élaboration, de transformation ou de mise à disposition de données. Il ne concerne que les métadonnées.

2.7.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA)

Le Bureau fédéral du Plan assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent – directement et/ou par le biais d'institutions tierces invitées par eux à participer aux travaux - activement à l'établissement (sous forme bilatérale) de l'inventaire et aux réunions du groupe de travail concernant les phases d'harmonisation et de mise en relation, ainsi qu'à la phase de réflexion sur les actions futures. Le Bureau fédéral du Plan assure la rédaction du rapport final sous la guidance du groupe de travail.

2.8. Etude de faisabilité sur de nouvelles sources de données concernant les voitures-salaires (nouveau)

2.8.1 Objectifs

La réalisation d'une étude de faisabilité sur de nouvelles sources de données concernant les voitures-salaires.

2.8.2. Principales phases de travail

Janvier 2020 – février 2020 : élaboration de la méthodologie.

Mars 2020 – septembre 2020 : réalisation de l'étude.

Octobre 2020 – décembre 2020 : analyse des résultats et formulation des recommandations.

2.8.3. Résultats attendus

Une liste de sources de données pouvant être utilisées pour développer une image plus claire de la possession et de l'utilisation des voitures-salaires, ainsi que des caractéristiques socio-économiques des utilisateurs effectifs.

Une analyse de tous les obstacles (en particulier juridiques et institutionnels) à l'utilisation de ces données.

L'élaboration de propositions concrètes pour surmonter ces obstacles.

L'intention n'est pas de produire de nouvelles statistiques dans le cadre de ce groupe de travail

2.8.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA)

Le Bureau fédéral du Plan assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à toutes les phases de l'étude. La principale source d'informations consistera en des entretiens avec les parties intéressées qui seront réalisés par les différents partenaires.

Les partenaires feront également rapport sur les conclusions qui découlent de ces entretiens.

2.9. Statistiques de trafic routier (nouveau)

2.9.1 Objectifs

Assurer la poursuite des activités d'un groupe de travail existant relatif aux statistiques sur le trafic routier.

2.9.2. Principales phases de travail

Le groupe de travail veille à ce que les délais pour les obligations de rapportage existantes et/ou futures soient respectés.

Afin d'assurer le suivi de l'établissement des statistiques et des données pour les rapports existants et/ou futurs, le groupe de travail se réunit deux fois par an.

2.9.3. Résultats attendus

Les résultats attendus sont triples.

Un premier paquet concerne l'établissement de statistiques publiques :

- des statistiques du trafic routier en termes de véhicules-kilomètres, réparties par Région, type de route et catégorie de véhicules ;
- des statistiques du trafic routier en termes de passagers-kilomètres, réparties par Région, type de route et catégorie de véhicules.

Un deuxième paquet consiste en l'établissement de données d'activité détaillées sur le trafic routier dans le cadre des obligations de rapportage existantes et/ou futures. Il s'agit, entre autres, du rapportage dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CPATLD), de la directive européenne sur les plafonds d'émission nationaux (Directive PEN), du règlement européen relatif aux comptes économiques européens de l'environnement. Des données d'activité fiables sont indispensables pour le calcul des émissions.

Enfin, le groupe de travail entend continuer à améliorer les statistiques. Le troisième paquet devrait rendre ces actions possibles :

- échanger des informations sur les méthodologies utilisées, les projets en cours et/ou futurs ;
- examiner et encourager les harmonisations possibles des méthodologies.

2.9.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA)

Le Bureau fédéral du Plan assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail. L'établissement des statistiques relève de la compétence des administrations régionales du trafic. Ceci se fait en étroite collaboration avec les utilisateurs de ces statistiques, représentés dans ce groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à atteindre les résultats attendus.

2.10. Statistiques économiques des secteurs technologiques (nouveau)

2.10.1 Objectifs

D'une part, fournir annuellement des statistiques économiques sur les secteurs technologiques des trois régions, à partir des comptes régionaux et selon les classifications internationales.

D'autre part, approfondir la réflexion sur les pistes alternatives pour mieux caractériser les secteurs technologiques en Belgique et dans ses régions.

2.10.2. Principales phases de travail

Echange des connaissances et informations nécessaires sur les secteurs technologiques, selon les classifications internationales.

Examen de la faisabilité de la fourniture des statistiques économiques par branche d'activité pour les secteurs technologiques des trois régions, à partir des comptes régionaux et selon les classifications internationales et, si nécessaire, formulation des adaptations et solutions éventuelles pour couvrir correctement ces secteurs.

Traitements de données par la BNB et analyse des résultats détaillés par le groupe de travail ad hoc.

Fourniture annuelle des données statistiques par branche d'activité permettant de couvrir les secteurs technologiques des trois régions, à partir des comptes régionaux et selon les classifications internationales. Les règles de confidentialité de la BNB s'appliquent aux données susceptibles d'être diffusées publiquement.

Réflexion et exploration de pistes alternatives pour mieux caractériser les secteurs technologiques en Belgique et dans ses régions.

Les travaux se déroulent de janvier à décembre 2020.

2.10.3. Résultats attendus

Etude de faisabilité sur la fourniture des statistiques économiques (valeur ajoutée, emploi, heures travaillées, etc.) par branche d'activité pour les secteurs technologiques des trois régions, à partir des comptes régionaux et selon les classifications internationales.

Note méthodologique pouvant reprendre les adaptations nécessaires et les solutions éventuelles permettant d'établir correctement les statistiques économiques des secteurs technologiques, dans le cas où l'étude de faisabilité donne des résultats jugés insuffisants.

Note qui étudie des pistes alternatives pour mieux caractériser les secteurs technologiques en Belgique et dans ses régions.

2.10.4. Responsabilités des différents partenaires (IBSA, VSA, IWEPS, BNB, BFP, STATBEL)

L'IBSA assure le secrétariat du groupe de travail.

En fonction de l'étude de faisabilité et des adaptations éventuelles, la BNB réalise les traitements de données et fournit les résultats détaillés par branche d'activité permettant de couvrir les secteurs technologiques. En outre, la BNB effectue l'analyse de la confidentialité des données susceptibles d'être diffusées publiquement.

La VSA coordonne la réflexion sur les pistes alternatives pour mieux caractériser les secteurs technologiques en Belgique et dans ses régions.

Le BFP, la BNB, l'IBSA, l'IWEPS, STATBEL et la VSA contribuent activement aux résultats attendus.

2.11. Enrichissement de l'enquête TIC-ménages (nouveau)

2.11.1. Objectifs

Enrichir le questionnaire de l'enquête TIC ménage afin de répondre au mieux aux besoins propres à chacun des partenaires tout en respectant les contraintes imposées par Eurostat pour la collecte des données et en restant dans un temps de passation comparable à celui de l'enquête initiale.

2.11.2. Principales phases de travail

Octobre 2019 - novembre 2019 : les partenaires font état des modifications qu'il souhaite introduire.

Décembre 2019 – mars 2020 : L'IWEPS et Statbel font une proposition de modification de l'enquête sur la base de cet inventaire.

Avril 2020 – Juin 2020 : Validation par les partenaires vérification de la traduction et finalisation de l'enquête.

2.11.3. Résultats attendus

Un inventaire par chacun des partenaires qui le souhaite des modifications/ajouts qu'il souhaite voir introduits.

Une proposition de modification de l'enquête sur base de l'inventaire réalisé. Celle-ci sera ensuite validée par l'ensemble des partenaires.

La validation par chacun des partenaires de la traduction de la question dans sa langue d'origine.

2.11.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à faire des propositions de modification s'ils le désirent, à valider les propositions faites et à s'assurer de la traduction des questions modifiées dans leur langue d'origine.

2.12. Olympiades européennes de Statistique (nouveau)

2.12.1. Objectifs

Définir les engagements de toutes les parties concernées par l'organisation des Olympiades européennes de Statistique.

2.12.2. Principales phases de travail

Janvier 2020 – mars 2020 : phase belge.

Avril 2020 – juin 2020 : phase européenne.

2.12.3. Résultats attendus

Communication des Olympiades européennes de Statistique.

Organisation de la compétition belge.

Remise des prix après la phase belge.

2.12.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS)

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement aux Olympiades européennes de Statistique.

2.13. Mise sur pied d'un groupe de travail « Démographie » (nouveau)

2.13.1. Objectifs

Mise sur pied d'un groupe de travail relatif aux statistiques démographiques.

2.13.2. Principales phases de travail

Pour assurer le suivi de l'élaboration des statistiques le groupe de travail se réunira au minimum 4 fois par an.

2.13.3. Résultats attendus

La mise sur pied d'un groupe de travail et l'établissement des principes de fonctionnement.

Révision de la statistique des ménages en tenant compte des nouvelles données disponibles sur la base du Registre National (notamment la filiation).

2.13.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA, BFP)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement pour atteindre les résultats attendus.

2.14. Recruter des enquêteurs face to face (nouveau)

2.14.1 Objectifs

Le soutien de Statbel par les partenaires régionaux pour le recrutement d'enquêteurs supplémentaires.

2.14.2. Principales phases de travail

Janvier 2020 - mars 2020 : Statbel effectue une analyse de la situation actuelle du corps des enquêteurs et fournit un aperçu des besoins actuels et futurs.

Avril 2020 – juin 2020 : tous les participants examinent les actions possibles que les autorités statistiques régionales et Statbel peuvent entreprendre pour recruter des enquêteurs face-to-face supplémentaires.

Juillet 2020 – septembre 2020 : élaboration d'une proposition de plan d'action avec les actions retenues.

2.14.3. Résultats attendus

L'élaboration d'une proposition de plan d'action par lequel les partenaires régionaux soutiennent Statbel pour le recrutement d'enquêteurs face-to-face supplémentaires. L'approbation et l'exécution du plan d'action fera l'objet d'un nouvel SLA.

2.14.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'élaboration d'une proposition de plan d'action via lequel les autorités statistiques régionales soutiennent Statbel pour le recrutement d'enquêteurs face-to-face.

2.15. Dépenses et recettes des zones de police et des zones d'urgence (nouveau)

2.15.1 Objectifs

Améliorer la coordination de la collecte et la mise à disposition de données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones d'urgence.

2.15.2. Principales phases de travail

Janvier 2020 - septembre 2020 : Explorer les possibilités.

Octobre 2020 – décembre 2020 : Formuler des propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

2.15.3. Résultats attendus

Explorer les possibilités de collecter des données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones d'urgence et de les rendre accessibles au niveau des régions, idéalement par zone.

Propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

2.15.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, BNB, BFP)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à explorer les possibilités de collecter des données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones d'urgence et de les rendre accessibles au niveau des régions, idéalement par zone, ainsi que l'élaboration de propositions pour la mise en œuvre.

2.16. Amélioration de la qualité des statistiques sur les prix des terrains non destinés à l'urbanisation (nouveau)

2.16.1 Objectifs

La recherche de données fiables et qualitatives sur les prix des terrains non destinés à l'urbanisation. L'objectif est de mettre en place une base de données sur les prix des terrains et de produire des statistiques de qualité.

2.16.2. Principales phases de travail

Janvier 2020 - septembre 2020 : recherche de données fiables.

Septembre 2020 – décembre 2020 : constitution d'une base de données.

Octobre 2020 – décembre 2020 : production de statistiques.

2.16.3. Résultats attendus

Recherche de données fiables et de bonne qualité sur les prix des terrains (non destinés à l'urbanisation).

Si les données peuvent être obtenues par les partenaires : constitution d'une base de données sur les prix des terrains (non destinés à l'urbanisation).

Si les données peuvent être obtenues par les partenaires et que la base de données peut être créée : produire des statistiques de qualité qui sont coordonnées entre les différentes régions et institutions.

2.16.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

2.17. Enquête sur le comportement de déplacements (« enquête ménage ») (nouveau)

2.17.1 Objectifs

L'exécution d'une étude sur le comportement de déplacements (« enquête ménage »).

2.17.2. Principales phases de travail

Juillet-septembre 2019 : établissement du cahier des charges.

Octobre 2019 : publication du cahier des charges.

Octobre – décembre 2019: élaboration du plan d'échantillonnage et préparation d'un dossier pour une demande d'échantillon au Registre National.

Novembre 2019 - janvier 2020 : évaluation et choix du prestataire.

Février 2020 - janvier 2021 : enquêtes proprement dites (terrain) sur le comportement de déplacements.

Février 2021 - automne 2021 : rapport d'analyse.

2.17.3. Résultats attendus

L'élaboration et l'exécution d'une enquête sur le comportement de déplacements.

Des statistiques de qualité sur le comportement de déplacements des personnes, avec une méthodologie cohérente pour les Régions, en partant de l'enquête déplacements en Flandre et en tenant compte des besoins des partenaires intéressés et d'une efficacité en termes de frais.

2.17.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, BFP)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'exécution des phases susmentionnées.

Openbare Werken Vlaanderen est désigné comme pouvoir adjudicateur pour l'attribution et l'exécution du marché d'étude. En tant que co-adjudicateur, Bruxelles Mobilité dispose d'une compétence co-décisionnelle. Un accord de coopération sera établi pour préciser ces compétences et responsabilités.

L'IBSA et la VSA apportent un soutien méthodologique tout au long de l'enquête.

Le BFP et IWEPS auront une compétence consultative.

2.18. Etude exploratoire concernant la communication de modifications de sources de données (nouveau)

2.18.1 Objectifs

Les producteurs de statistiques officielles utilisent, outre leurs propres sources de données, des sources de données de tiers. L'objectif de cette étude exploratoire est de formuler des recommandations pour que un changement (ou l'arrêt) d'une source de données d'un tiers soit communiqué de façon appropriée et à temps. De cette manière le changement opéré pour produire la statistique peut être anticipé à temps.

2.18.2. Principales phases de travail

Analyse de contexte

- Janvier-mai 2020 : relever les méthodes de travail actuelles.
- Janvier-mai 2020 : relever quelques bonnes pratiques basées sur des exemples (inter)nationaux.

Recommandations

- Juin-octobre 2020 : analyser les informations récoltées en vue de formuler des recommandations.
- Novembre-décembre 2020 : finaliser les recommandations.

2.18.3. Résultats attendus

Analyse de contexte.

Formuler des recommandations pour la communication des modifications des sources de données.

2.18.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IBSA, BFP, BNB, STATBEL)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

3. Suivi de la réalisation des programmes statistiques intégrés

Le groupe de travail de l'IIS chargé de la programmation des travaux statistiques assure le suivi de l'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail ad hoc, mis en place pour la réalisation des programmes statistiques intégrés. Il se chargera également de proposer des solutions alternatives au CA de l'IIS pour les points qui ne peuvent pas être résolus au niveau des groupes de travail ad hoc.

Conformément à l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS informera régulièrement le Conseil supérieur de Statistique de l'exécution des programmes statistiques intégrés.

* *
*